REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-366 du 27 Septembre 1984

portant nomination de l'Adjudant Pierre Célestin BANKOLE au grade de Sous-Lieutenant des Forces Armées Populaires du Bénin pour compter du 1er Octobre 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE;
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance N° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;

VU l'ordonnance N° 78-39 du 26 Octobre 1978 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;

VU le décret N° 84-337 du 31 Août 1984 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République ;

SUR Proposition du Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires,

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 30 Août 1984,

D E C R E T E :

Article 1er.- L'Adjudant Pierre Célestin BANKOLE est nommé, à titre de régularisation, au grade de Sous-Lieutenant des Forces Armées Populaires du Bénin.

Article 2.- Le Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires du Bénin et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet à compter du 1er Octobre 1979 et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 27 Septembre 1984

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National, le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,

Romain VILON-GUEZO

.../...

Pour Le Ministre des Finances et de l'Economie absent,
Le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et Semi-Publiques, chargé de l'intérim,

Didier DASSI.-

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MDFAP 4 MFE 4 Autres Ministères 13 SGCEN 4 CAB-MIL 2 SPD-DLC-INSAE 6 IGE 4 DB-DCF-DSDV-TRESOR DI 20 EMG/FAP-EMFDN-EMFSP 12 DSI/FAP 4 DCCT-Gde Chanc. 2 Intéressé 1 JORPB 1.-